

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bouguenais, le 12 février 2025

Les 20 ans de la loi Chirac sur le handicap

- 11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées de Jacques Chirac.
- Renforcement de la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap.
- Plusieurs actions menées par la Ville pour améliorer l'accessibilité, l'accompagnement et l'intégration.

Une accessibilité et un accompagnement renforcé sur le territoire

La Ville améliore l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en mettant aux normes les équipements et bâtiments publics. À ce jour, les travaux effectués en Mairie principale vont dans ce sens : adapter le plus possible les infrastructures publiques à destination des personnes en situation de handicap. La Ville s'engage pour tendre vers plus inclusion en proposant entre autres, une bibliothèque sonore ou encore une interprétation en langue des signes lors de la cérémonie des vœux. De plus, en coopération avec l'UDAF 44, Bouguenais soutient le dispositif des familles gouvernantes qui a pour objectif de lutter contre l'isolement et de proposer une solution intermédiaire entre vivre seul et vivre dans une structure médicale. Ce dispositif n'est pas assez mis en valeur et peu de communes y adhère, Bouguenais fait figure d'exception.

Une mobilisation municipale pour l'inclusion scolaire et sociale

L'intégration scolaire, un des volets de la loi, prend une place importante dans les différents dispositifs municipaux. Dans les écoles, des référents inclusions ont été mis en place pour accompagner les enfants en situation de handicap. Ils jouent un rôle primordial dans l'inclusion de ces personnes au sein de l'établissement avec des ateliers de sensibilisation et un accompagnement des équipes éducatives. Quant aux services municipaux, la Ville excède le taux d'employés en situation de handicap fixé à 6 %.

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH) : un engagement à long terme

La Commission, réglementé par la loi Chirac, veille à l'inclusion sur la Commune, via l'élaboration de politiques locales. Elle est composée des représentants de la commune, d'associations et d'usagers représentant les personnes handicapées. Le groupe mène des constats, fait de la sensibilisation et lutte contre les infractions. À l'école Fougan de Mer et la rue Célestin Freinet, à l'initiative de la commission, des passages piétons ont été remis aux normes, ainsi que des reprises de revêtements de trottoir.



« L'inclusion est un combat quotidien que nous menons avec détermination. Nous poursuivons nos efforts pour garantir à chacun les mêmes droits et opportunités. Depuis vingt ans, la loi a ouvert la voie, mais il reste encore du chemin à parcourir. À Bouguenais, nous nous engageons à accompagner les personnes en situation de handicap sur tous les domaines. »

Sandra Impériale, Maire de Bouguenais